

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2023

N° VILLE_2023DL062

Date de convocation : 19 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 15 mai 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant ce qui suit :

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, ou évolutions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

Ressources Humaines :

Conformément au budget prévisionnel 2023,

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget principal.

État Civil :

Afin de prendre en charge les missions de délivrance de passeports et cartes nationales d'identité confiées au service État Civil,

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet (28h) (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget principal.

Police municipale :

Suite au départ à la retraite d'un agent à venir et afin de permettre le recrutement d'un agent de terrain ,

- **SUPPRIME** un poste au cadre d'emplois des chef de service de police municipale à temps complet (échelle indiciaire brute 389 - 707)
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des agents de police municipale à temps complet (échelle indiciaire brute 368-597) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 11 compte 64111 du budget principal.

Suppressions de postes suite à des promotions :

Suite à la réussite de concours ou à l'inscription sur liste d'accès au grade supérieur au titre de la promotion interne, et compte tenu des périodes de stage probantes, 3 agents ont été titularisés dans leur nouveau grade.

- **SUPPRIME** deux postes au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps complet (échelle indiciaire brute 367 - 558)
- **SUPPRIME** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet (échelle indiciaire brute 367-558) ;

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230525-VILLE_2023DL062-DE